

CONSTITUANTE - Séance du 7 septembre 2021

COMMISSION THÉMATIQUE 10 : ÉLECTION DE LA PRÉSIDENTE / DU PRÉSIDENT

Conformément à l'article 23 alinéa 1 du Règlement de la Constituante, « les président-e-s et vice-président-e-s des commissions thématiques sont désignés par la Constituante sur la base d'une proposition du Bureau. La proposition du Bureau peut être modifiée par le plénum ».

Suite à la démission de Nicolas Mettan (PDCVr) de la présidence de la commission thématique 10 en décembre 2020, la Constituante doit procéder à la désignation d'un nouveau membre de la Constituante à cette fonction.

Le Bureau a pris connaissance de la proposition du groupe PDCVr et décidé à l'unanimité de proposer à la Constituante l'élection de **Frédéric Pitteloud (PDCVr)** à la présidence de la commission thématique 10.

Le Bureau de la Constituante remercie le vice-président de la commission thématique 10, M. Lukas Kalbermatten, pour l'interim assuré durant le printemps 2021 à la présidence de la commission thématique 10.

12 août 2021

Au nom du Bureau de la Constituante

Le Coordinateur du Collège présidentiel, Felix Ruppen Le secrétaire général, Florian Robyr